

Mai 2011

Bulletin Municipal



Tél. Mairie : 03 84 60 13 10

Fax : 03 84 60 89 62

E-mail : MAIRIE.LRT@wanadoo.fr

www.lac-des-rouges-truites.net

Permanence :

Mardi : 10 h - 12 h

Vendredi : 16 h - 19 h

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

En milieu de mandat mon but n'est pas de faire un bilan, mais plutôt une mise au point du programme que nous avons prévu de réaliser.

1/ Le plus facile a été de terminer la réalisation du chalet du Bugnon et de clôturer ces travaux par une inauguration. Ce fut une belle journée et je remercie toutes les personnalités qui ont participé et les habitants qui y sont venus.

2/ Viabilisation des parcelles du Chaumerand. 8 parcelles ont été viabilisées, nous pensions financer ces travaux avec le produit de la vente de 3 parcelles. Mais depuis le 1^{er} juin 2010, la TVA à 19,6 % s'applique sur les terrains vendus par les communes, donc celui d'une 4^e parcelle sera reversé au Trésor public.

Aujourd'hui, seules 2 parcelles n'ont pas trouvé acquéreur.

3/ Le chapitre qui nous a le plus occupés depuis notre élection est bien celui de l'assainissement. Le premier projet, une station roseaux sur la parcelle ZK 107, est abandonné car il nécessite trop de pompes. Nous décidons d'un lagunage sur les parcelles de la Maréchette, appartenant aux pêcheurs de la Lemme, qui acceptent de vendre le terrain. Une première réunion a lieu avec la police de l'eau, la DDT, le Conseil général et les ets Berest qui acceptent ce projet de lagunage dans une zone humide. Deux mois plus tard, le directeur adjoint de la DDT revient sur cette décision, la refuse et demande de présenter un nouveau projet.

Notre réponse est courte : c'est le seul projet que nous acceptons de réaliser. Nouvelle réunion (PNR et agence de l'eau en plus) qui aboutit à confier le dossier à un cabinet d'hydrogéologues qui proposera des mesures compensatoires à la sauvegarde de la zone humide.

Pour le zonage d'assainissement collectif (raccordement) un enquête d'utilité publique aura lieu du lundi 2 mai au vendredi 3 juin. Vous pouvez consulter les documents aux horaires habituels d'ouverture de la mairie et consigner vos remarques sur le registre. Monsieur Mussillon, commissaire enquêteur tiendra 3 permanences (se renseigner en mairie).

Attention les parcelles situées dans le zonage ne bénéficient pas systématiquement d'un certificat d'urbanisme, d'autres parcelles peuvent bénéficier d'un CU avec un assainissement individuel.

4/ Concernant la sécurité routière dans les hameaux, une réflexion est en cours avec le Conseil général et la DDT.

5/ Nous avons refait 2 logements au-dessus de la mairie, ils sont terminés et disponibles.

6/ Je vous informe d'une nouvelle réforme sur la fiscalité des collectivités territoriales en vigueur en 2011. Les taux d'imposition communaux ont été revus et corrigés par l'administration fiscale. La taxe d'habitation passe de 6,05 % à une obligation de 13,43 %. Ne connaissant pas les répercussions sur la feuille d'impôt du contribuable, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts communaux.

Il nous reste 3 ans de mandat, notre volonté est de mener à terme ces projets et de continuer à œuvrer pour l'ensemble de notre belle commune.

Bernard Bouvier



Conseil municipal

BOIS ET FORÊT

Dans un premier temps, je tiens à vous parler en quelques mots du contexte économique actuel de la filière bois sur notre secteur.

Rappelez-vous durant l'année 2009 nous étions au cœur de la crise économique mondiale et nos revenus forestiers avaient fondu de l'ordre de 40 %. Il a donc été difficile de budgétiser une somme pour l'année 2010 sachant que le volume de bois prévu était en baisse à cause de la tempête de décembre 1999.

Il s'est avéré qu'au cours des deux derniers trimestres, les prix sont repartis à la hausse et ont permis de vendre nos deux grosses dernières parcelles essentiellement boisées en épicéa à des prix confortables.

De plus, le marquage de brouttis par les membres de la commission forêt dans les parcours communaux a favorisé l'équilibre financier.

Un autre point fort également, est que le volume de chablis recensé après la saison hivernale et le passage des Scolytes restent faibles.

Depuis le début du mandat, le conseil municipal s'efforce de consacrer une partie du budget communal à certains travaux d'amélioration en forêt.

Durant cette année, des travaux de sylviculture ont été effectués dans une parcelle prioritaire et nous avons entamé, sur trois ans, une phase de réfection et de signalisation des périmètres des parcelles soumis au régime ONF.

J'espère que nos moyens nous permettront de continuer dans ce sens.

Thomas Vionnet



Préparation d'une coupe dans le non-soumis par la commission bois

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

En matière d'assainissement non collectif, la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a donné aux communes des obligations telles que la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), afin de contrôler tous les dispositifs d'assainissement neufs et existants avant le 31 décembre 2012. Ce procédé obligatoire a été avancé au 1^{er} janvier 2011.

POURQUOI UN TEL DIAGNOSTIC ?

Cette volonté découle de la loi dite du Grenelle II dont un des objectifs est de protéger la santé, la salubrité publique et l'environnement contre les risques de pollution liés au rejet des eaux pluviales et usées domestiques.

QUI EST CONCERNÉ PAR CE DIAGNOSTIC ?

Tous les propriétaires, particuliers ou professionnels possédant un bien immobilier à usage d'habitation non raccordé au réseau d'assainissement collectif. Il concerne également tous ceux qui déposent un permis de construire pour des travaux de réhabilitation ou de rénovation dans leur propriété.

Il est obligatoire pour toute personne souhaitant vendre son bien immobilier de fournir un diagnostic d'installation d'assainissement non collectif daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente. En cas de non-conformité des installations, l'acquéreur doit procéder aux travaux de mise aux normes dans un délai d'un an.

COMMENT PROCÉDER ?

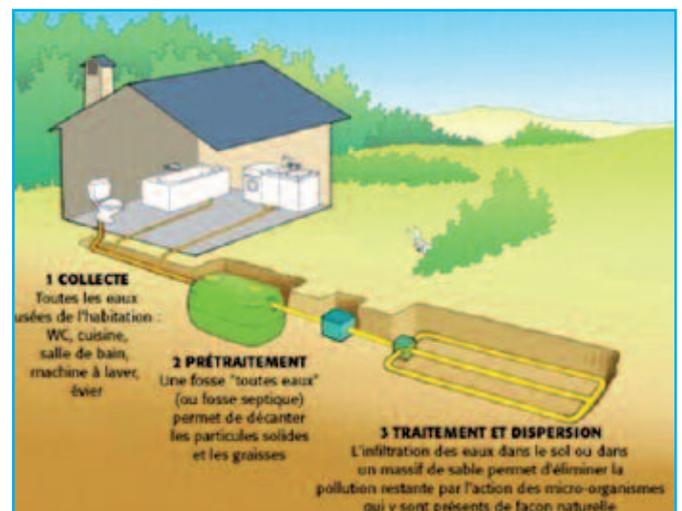
Le propriétaire concerné n'a aucune démarche à entreprendre, un agent du SPANC sera missionné par la commune pour contrôler chaque assainissement individuel.

Pour les habitations de moins de 8 ans, l'agent contrôlera l'implantation et la réalisation de l'assainissement individuel. Pour les autres habitations, il effectuera un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations avec si nécessaire, une liste des travaux à effectuer.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Étant donné le déséquilibre qui existe au niveau de la commune entre les habitants bénéficiant de l'assainissement collectif et ceux qui n'en bénéficient pas, le conseil municipal a décidé en date du 28 juin 2010 de prendre en charge en totalité et à raison d'une seule fois par maison les frais du SPANC qui s'élèvent à 90 € pour les maisons de plus de 8 ans et à 120 euros pour celles de moins de 8 ans.

Claude Morel-Jean





TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS DE LA MAIRIE



Le nouvel escalier dans le hall d'entrée

Il y a 2 ans, le Conseil municipal a pris la décision de rénover les 2 appartements et le hall d'entrée de la Mairie. Vacants depuis longtemps, ces 2 logements avaient besoin d'un sérieux coup de neuf.

Nous avons tenu à donner les marchés à des entreprises locales qui effectuent un travail de qualité tout en ayant des tarifs corrects. Nous avons essayé de choisir des matériaux durables dans le temps car nous souhaitons vraiment que ces investissements soient pérennes. Il est tellement désagréable de reprendre des travaux relativement récents, mais qui vieillissent très mal, parce que le prix avait été le principal critère de choix !

Un technicien du Parc Naturel du Haut-Jura nous a vivement conseillé d'isoler les appartements avec la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation), mais le dossier à déposer était très complexe et nous n'avons pas retenu cette solution. Néanmoins, nous les avons bien isolés avec 25 cm de laine de roche au mur et au plafond et 15 cm dans les planchers. Nous avons tenu à choisir des fenêtres de qualité : performantes énergétiquement, en bois/alu (ce qui évitera l'entretien extérieur) et qui, de plus, sont fabriquées à Champagnole !

Après beaucoup d'hésitations, nous avons décidé de changer l'escalier. Le limon pouvait paraître encore

correct, mais les marches étaient très usées et même déboîtées par endroits. La hauteur de la rampe n'était plus aux normes. Financièrement la différence entre la rénovation et un escalier neuf était relativement peu importante. Nous avons donc décidé de le remplacer jusqu'au 1^{er} étage. Un soubassement en bois a été posé dans le hall et le reste repeint.

Nous espérons que l'ensemble sera réussi.

Les entreprises qui ont effectué ces travaux sont les suivantes :

- Maître d'œuvre** : Marc Pesenti - Morbier
- Maçonnerie** : Alain et Jean-Marie Morel
Lac-des-Rouges-Truites
- Menuiserie extérieure** : Ets Tissot
Champagnole/les Fourgs
- Menuiserie intérieure** : Philippe Bourgeois
Foncine-le-Haut
- Plâtrerie placoplâtre** : Pascal Grenier
Fort-du-Plasne
- Électricité** : Thierry Karcher
La Chaumusse
- Chauffage et sanitaire** : Michel Gadiolet - Saint-Pierre
- Peinture** : Entreprise Ledru - Morez
- Revêtement de sols** : Dominique Senot - St-Laurent

Nous remercions toutes ces entreprises pour leur travail de qualité.

Gilles Bourgeois



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : L'ISOLATION

L'isolation est un élément capital dans nos maisons. Plus son épaisseur est importante, plus elle retarde la transmission du froid et du chaud, et moins on consomme d'énergie.

Dans les maisons assez récentes, on se rend plus compte de la performance de l'isolation en été qu'en hiver puisque lorsqu'il fait froid, le thermostat déclenche le chauffage et la température intérieure change peu, alors qu'en été pendant les périodes chaudes, l'intérieur peut être étouffant.

Petite astuce pour constater si votre maison est bien isolée : en hiver, lorsqu'il y a une petite épaisseur de neige sur votre toit, observez sa vitesse de fonte et comparez avec les maisons voisines, c'est un très bon indice. Autre astuce : s'il se forme des glaçons dans les chéneaux, c'est le signe que des calories traversent et font fondre la neige qui vient geler dans les chéneaux.

Nous entendons de plus en plus souvent parler de la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation), concrètement, c'est 25 cm d'isolant au minimum, plus un film d'étanchéité à l'air, le tout très minutieusement posé : 1 mm entre 2 panneaux d'isolation amoindrit considérablement son efficacité.

Des études prouvent que les maisons en pierre sans isolation consomment environ 350 kwh/m² annuellement, c'est énorme. Une maison construite depuis les années 80 avec 10 cm d'isolant consomme 250 kwh/m². Celles isolées en BBC, ou mieux encore Minergie, où l'on pose 30 cm d'isolant de qualité contre les murs, 40 cm sous les plafonds et 50 cm sous les toits habités consomment seulement 50 kwh/m² !

Isoler sa maison correctement coûte cher au départ mais ces travaux s'amortissent vite. Quelle que soit l'énergie que l'on utilise, le tarif fluctue souvent globalement à la hausse. « L'énergie la moins chère est celle que l'on n'utilise pas ».

Le principe d'isoler sa maison par l'extérieur est idéal mais peu de matériaux pour la recouvrir durent dans le temps sans entretien.

Les produits isolants en vente sur le marché, actuellement :

- ➔ Les mousses de polystyrène et produits similaires : elles sont de plus en plus déconseillées car lorsqu'elles brûlent, elles dégagent de la dioxine. D'autre part, elles restent un matériau non recyclable et cancérigène.
- ➔ Les laines de roche et de verre : les études ont constaté des émanations de particules nocives sur le plan pulmonaire. Il est démontré que toutes les prises et interrupteurs électriques sont de véritables bouches de ventilation. Par convection, nous respirons constamment l'air qui circule dans l'isolation.
- ➔ Isolants minces : ce sont des matériaux assez nouveaux mais très peu performants. Leur rapport qualité/prix n'est pas bon.
- ➔ Laine de chanvre, laine de lin,... ouate de cellulose, fibre de bois de différentes densités (de 50 à 200 kg le m³) : nous assistons actuellement à une forte augmentation des ventes de ces nouveaux matériaux dits naturels qui sont plus chers au départ mais à priori sans dommage sur la santé et l'environnement.

La lettre R (de Résistance thermique) qui figure sur l'ensemble de ces matériaux indique son niveau d'efficacité : plus il est élevé plus le matériau est efficace. Si l'isolant est peu performant, il retarde très peu la transmission de la température extérieure contrairement à un isolant très performant (par exemple jusqu'à 8 h pour la fibre de bois de 150 kg/m³ c'est-à-dire qu'il faut 8 h pour traverser le mur).

Il existe de nombreux fournisseurs pour ces matériaux. Comparez bien les références sur les paquets car, à épaisseur égale, il existe toutes sortes de qualité même dans la même marque.

Gilles Bourgeois



DES NOUVELLES DU CHALET DU BUGNON

Le 9 octobre 2010 a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau Chalet du Bugnon et des Cabanes du Bugnon.

Monsieur le Maire avait invité la population du village ainsi que les représentants des institutions qui ont participé au financement de l'opération de rénovation. C'est ainsi que Monsieur le Maire entouré du conseil municipal a eu le plaisir d'accueillir Monsieur Michel Cothenet : Commissaire au Massif du Jura, Madame Marie-Guite Dufay : Présidente du Conseil régional de Franche-Comté, Madame Marie-Christine Chauvin : Présidente de la commission tourisme du Conseil général du Jura, Madame Marie-Christine Dalloz : députée, Monsieur Esio Perati : Conseiller général, Monsieur Claude PILLOUD : Président de la communauté de Communes La Grandvallièrre ainsi que de nombreux Maires du canton.

Monsieur Jean-Gabriel Nast : Président du Parc Naturel du Haut-Jura était également présent.

Une importante délégation de l'association AAB (Alésia André Berthier) qui a élu son siège au Chalet du Bugnon assistait à la cérémonie sous la conduite de sa Présidente Danielle Porte.

Visite des locaux réhabilités et visite des Cabanes du Bugnon ont succédé aux prises de parole au cours desquelles chaque intervenant a félicité la Commune de Lac des Rouges Truites et ses élus pour la qualité de la réalisation. Le poids économique de l'activité touristique pour notre région, notre département et notre territoire a également été souligné par les intervenants.

Un buffet a clôturé la manifestation.

Pierre Vionnet



Les officiels locaux et régionaux ont coupé le ruban



LA GRANDVALLIÈRE, SERVICE À LA POPULATION : POINTS VISIO-SERVICES

Un réseau de points Visio-services se met en place à l'échelle du pays. Plusieurs villages sont déjà équipés et d'autres systèmes se mettent en place progressivement afin de mailler la totalité du territoire.

Objectifs : Ces installations, proches de chez vous, sont mises à votre disposition afin de limiter vos déplacements et vous offrent un gain de temps significatif.

Dans un premier temps vous pourrez communiquer avec la Caisse d'Assurance Maladie de Lons ou avec Pôle emploi à St-Claude sans être obligé de vous rendre sur place.



La borne visio-services dans le hall à la mairie de St-Laurent

Fonctionnement : Il s'agit d'une borne tactile connectée à internet située en mairie de St-Laurent. Une pièce indépendante a été créée pour préserver la confidentialité.

Un écran et une caméra vous permettent de dialoguer avec votre interlocuteur.

Un scanner et une imprimante vous permettent de transférer des documents.

L'utilisation est très simple : tout est présenté à l'écran et c'est votre interlocuteur qui pilote les manipulations. Il n'y a absolument aucune appréhension à avoir pour utiliser ce système et lors de votre première visite, le personnel de la mairie de St-Laurent sera là pour vous aider à démarrer et se retirera dès que votre conversation aura débuté.

Avantages : Le premier des avantages est de vous éviter les déplacements, d'où un gain non négligeable de temps et d'argent.

Votre interlocuteur étant resté sur son lieu de travail, il pourra consulter directement votre dossier et votre problème devrait trouver une solution dès votre première communication.

Un avantage citoyen est que ce programme s'inscrit tout à fait dans le sens du développement durable.

Horaires : Pour utiliser ce service gratuit, il suffira de prendre rendez-vous au 03 84 60 14 13.

Le Visio-service est ouvert les :

mardi, mercredi et vendredi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 15

lundi et jeudi : de 10 h 00 à 12 h 00

samedi : de 9 h 30 à 11 h 30.

Jean Richard

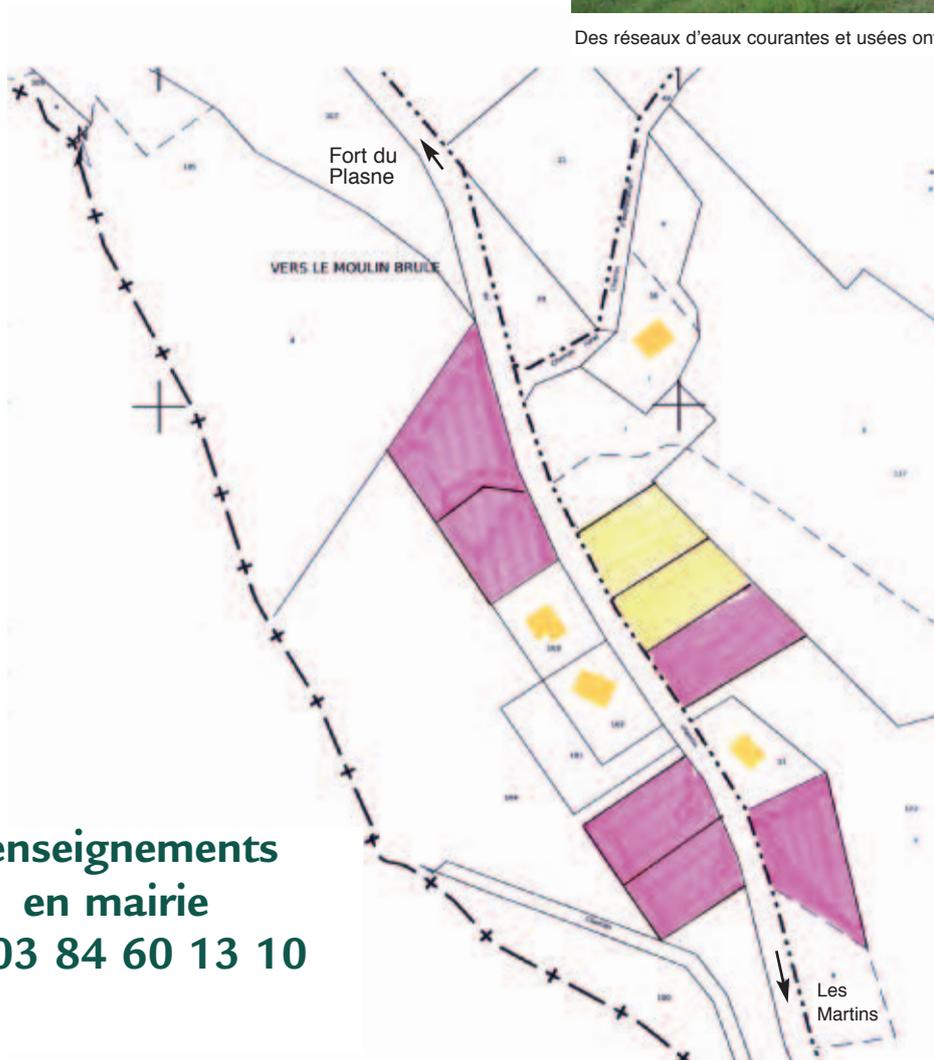


NOUVELLES CONSTRUCTIONS DU CHAUMERAND

Sur les 8 parcelles proposées à la vente, 6 ont trouvé acquéreur, 2 restent donc à disposition (38 € le m²).



Des réseaux d'eaux courantes et usées ont été réalisés en octobre



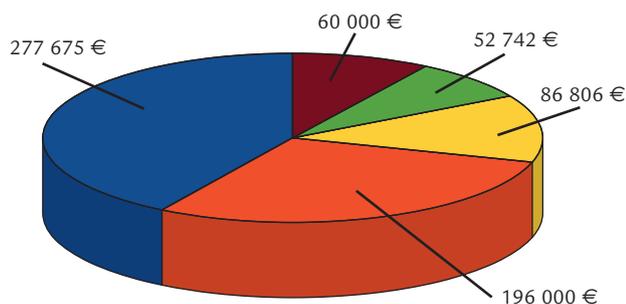
**Renseignements
en mairie
au 03 84 60 13 10**

Budget prévisionnel 2011

FONCTIONNEMENT

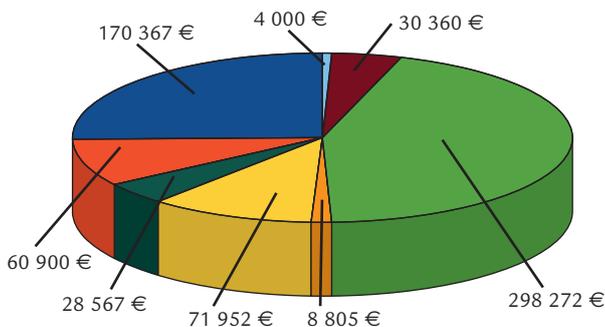
Recettes 673 223 €

- Excédent 2010 reporté : 277 675 €
- Produit de services : 196 000 €
(dont vente de bois 170 000 €)
- Impôts et taxes : 86 806 €
- Dotation et participation : 52 742 €
- Revenus des immeubles : 60 000 €



Dépenses 673 223 €

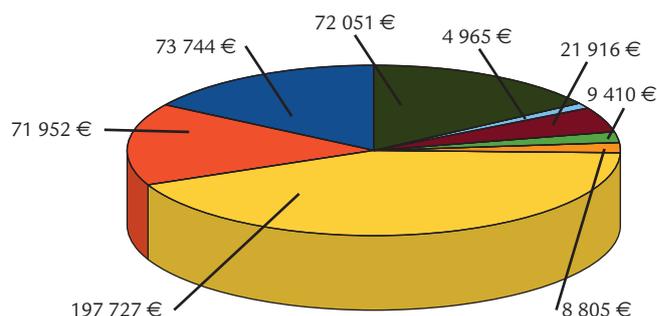
- Charges à caractère général : 170 367 €
- Charges de personnel : 60 900 €
- Atténuation produits : 28 567 €
- Virement à section investissement : 71 952 €
- Opérations d'ordre entre sections : 8 805 €
- Autres charges de gestion courante : .. 298 272 €
(dont sivos du Châtelet : 67 000 €)
- Charges financières : 30 360 €
- Charges exceptionnelles : 4 000 €



INVESTISSEMENT

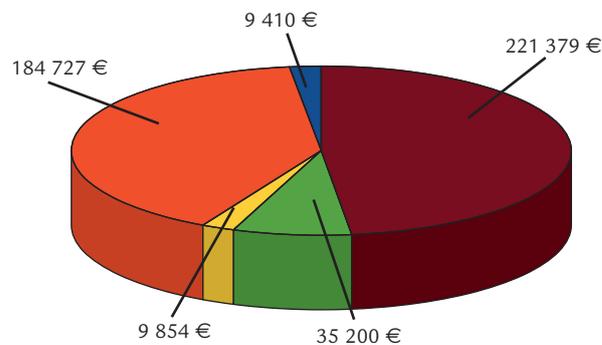
Recettes 460 570 €

- Excédent 2010 reporté : 73 744 €
- Virement de la section de fonctionnement : 71 952 €
- Vente de terrains : 197 727 €
- Opération d'ordre entre sections : 8 805 €
- Opérations patrimoniales : 9 410 €
- Fond de compensation TVA : 21 916 €
- Subventions : 4 965 €
- Emprunts et dettes assimilées : 72 051 €



Dépenses 460 570 €

- Opérations patrimoniales : 9 410 €
- Remboursement d'emprunts : 184 727 €
- Subventions équipement versées : 9 854 €
- Immobilisations corporelles : 35 200 €
- Immobilisations en cours : 221 379 €



Budget eau

Fonctionnement : 273 571 €
Investissement : 290 557 €

L'augmentation du budget eau 2011 est due à 3 facteurs : les travaux 2010 sur les réseaux de la route du Chaumerand, les coûts prévisionnels de la future station d'épuration des Martins et du périmètre de protection des sources. Nous nous efforcerons d'équilibrer ce budget eau via un virement en provenance du budget principal.



Vie associative

BIENVENUE AU « CHALET DES P'TITES CANAILLES » !

Effectivement, depuis septembre dernier, la garderie s'est dotée d'un nom, fruit d'une réflexion de l'équipe pédagogique avec les enfants.

À cette même période, est venu se greffer en complément de l'accueil périscolaire, « l'accueil de loisirs » ancêtre du centre aéré...

L'équipe d'encadrement de cette nouvelle prestation est composée de trois personnes :

- Monsieur Gérald CAT, responsable pédagogique
- Madame Crystelle RABHI, animatrice diplômée
- Madame Patricia ROUX, animatrice

Depuis septembre 2010, cet accueil est ouvert pendant les vacances scolaires et les mercredis. Un panel d'activités est proposé :

- Activités à thèmes : Halloween (avec défilé dans le village), soirée pyjama...
- Karting sur circuit fermé
- Piscine
- Cinéma
- Ski Alpin à Bellefontaine

À chaque vacances, le planning est affiché à l'école du Châtelet, sur place et dans les mairies. L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants scolarisés au Châtelet et dans les communes avoisinantes.

Jusqu'à présent les retours ont été très positifs malgré le constat d'une légère baisse de fréquentation pour les mercredis.

Pour tous renseignements :
« Chalet des p'tites canailles »

74, Grande Rue
39150 Fort du Plasne
Tél. : 03 84 60 80 07

Kamel Rabhi





Information pratique

LES DIFFÉRENTES TECHNOLOGIES DU JURA POUR SE CONNECTER À INTERNET

Le mode d'emploi du Jura

1. L'ADSL

La technologie ADSL

- 1. Testez votre éligibilité à l'ADSL**
Contactez Connectic 39 soit au 03 37 71 07 61 soit sur www.connectic39.fr pour vérifier votre éligibilité et prendre connaissance des fournisseurs d'accès présents sur le réseau.
- 2. Choisissez votre fournisseur d'accès**
Contactez le fournisseur d'accès de votre choix et choisissez l'offre qui correspond à vos besoins.
- 3. Réception et installation du kit de connexion**
Fournissez votre kit de connexion à internet et installez-le. Un délai est nécessaire à l'activation de la ligne.
- 4. Surfez**
Avec votre fournisseur d'accès vous informez que votre ligne est active, vous êtes désormais connecté à internet.

Vous n'êtes pas éligible à l'ADSL ?
Testez votre éligibilité au WiMAX.

2. Le WiMAX

La technologie WiMAX

- 1. Testez votre éligibilité au WiMAX**
Contactez Connectic 39 soit au 03 37 71 07 61 soit sur www.connectic39.fr.
Ou contactez les fournisseurs d'accès WiMAX.
Lainet : 03 49 41 00 00
Nussey : 0 825 624 402
Maison : 0 811 740 000
- 2. Choisissez votre fournisseur d'accès**
Souscription d'une offre auprès du fournisseur d'accès choisi. Ce dernier valide la souscription et envoie le kit de connexion.
- 3. Réception et installation du kit de connexion**
Installation du matériel par un installateur agréé ou en auto-installation. Un délai est nécessaire à l'activation de votre abonnement.
- 4. Surfez**
Avec votre fournisseur d'accès vous informez que votre ligne est active, vous êtes désormais connecté à internet.

Vous n'êtes pas éligible au WiMAX ?
Testez votre éligibilité au satellite.

3. Le Satellite

La technologie Satellite

- 1. Testez votre éligibilité au Satellite**
Contactez Connectic 39 soit au 03 37 71 07 61 soit sur www.connectic39.fr.
Ou contactez les fournisseurs d'accès satellite.
Avalon : 0 81 93 29 72
Vieille : 0 805 117 952
Communication : 0 805 15 18 18
Nussey : 0 825 624 402
Maison : 0 800 56 33 00
- 2. Choisissez votre fournisseur d'accès**
Souscription d'une offre auprès du fournisseur d'accès choisi. Ce dernier valide la souscription et envoie le kit de connexion.
- 3. Réception et installation du kit de connexion**
Installation du matériel par un installateur agréé par votre fournisseur d'accès. Un délai est nécessaire à l'activation de l'abonnement.
- 4. Surfez**
Avec votre fournisseur d'accès vous informez que votre ligne est active, vous êtes désormais connecté à internet.

Les Ambassadeurs du Web
03 84 87 42 61
ambassadeur.web@gmail.com



État-Civil

Naissances

- Oliver FAIVRE - 2 mars 2010 (83, Sous la Côte)
- Louis DORION - 19 juin 2010 - (235, Mont-Noir de Vent)
- Maëlys LAUGIER - 15 juillet 2010 - (133, les Thevenins)
- Ely SCHMIDT - 18 juillet 2010 - (le Voisinal)
- Méline VIEVILLE OUAREZKI - 2 août 2010 - (93, lot. Bellevue)
- Quentin MOULETTE - 17 décembre 2010 - (le Maréchet)

Décès

- Michel VIONNET - 29 mars 2010

Brèves Associatives

De nouvelles têtes sont apparues à la présidence de certaines associations.

Le club du temps libre « **Les Sapins Argentés** » est dirigé par Roberte BOUVERET, l'association « **Les Rouges Truites** » est passée entre les mains de Michel RADOUAN.

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Le SDIS du Jura est confronté comme beaucoup d'autres services publics à des demandes des usagers de plus en plus éloignées de ses missions.

Après avoir pris des mesures permettant de renvoyer vers les entreprises privées la plupart des demandes de destruction des nids de guêpes, le Conseil d'Administration par délibération en date du 6 décembre 2010 a décidé de rendre payant par les usagers un certain nombre de demandes d'interventions non urgentes. Il s'agit de :

- certains assèchement de locaux (108 euros) ;
- les dégagements de personnes bloquées dans un ascenseur au-delà de trois interventions à la même adresse durant les derniers 12 mois (108 euros) ;
- certaines captures d'animaux (108 euros) ;
- certaines déposes d'objets menaçant de tomber (108 euros) ;
- les interventions pour pollution verront plus systématiquement une demande de remboursement des frais générés au responsable comme le prévoit la loi depuis quelques années.

